

## Ouverture de la séance du 17 nivôse an II (6 janvier 1794), lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 6 nivôse

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Ouverture de la séance du 17 nivôse an II (6 janvier 1794), lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 6 nivôse. In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 39;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_35491\\_t2\\_0039\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35491_t2_0039_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

# Séance du 17 Nivôse An II

(Lundi 6 Janvier 1794)

Présidence de DAVID

La séance s'ouvre à l'heure ordinaire. Un secrétaire fait lecture du procès-verbal de la séance du 6 nivôse. La Convention l'adopte sans réclamation. (1)

I

On lit les adresses des Sociétés populaires d'Uzès, de Lannion, d'Isle-de-Groix, des sans-culottes de la commune de Saint-Sauvant: elles félicitent la Convention sur ses heureux travaux, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin. (2)

a

[Uzès, s.d., 1<sup>re</sup> adresse] (3)

« Représentans,

La Nation paye les ministres du culte catholique. C'est la récompense des mensonges qu'ils ont prêchés et du mal qu'ils ont fait au peuple. Supprimez ce salaire si peu mérité; que les bigots et les fanatiques qui veulent des prêtres les paient. La Nation ne leur doit rien, le mal qu'ils ont fait est incalculable.

Nous vous demandons, Représentans, que les millions que la Nation donne à cette troupe de fénéans (sic), soit plus utilement employés, qu'ils servent à l'établissement sublime qui doit régérer les mœurs, consolider la Liberté, et établir le règne de la Raison, en un mot à salarier les instituteurs de l'Education nationale; c'est notre vœu le plus cher, c'est celui des Sans culottes. L'autel où ils brûlent un encens pur est celui de la Patrie, l'idole qu'ils adorent est celle de la Liberté, leur livre saint est la Constitution, leurs ministres sont les Représentans du peuple, et l'enfer qu'ils reconnoissent est la tyrannie qui ne les précipitera jamais dans son brasier. »

FAVRE, J. OMMAY (présid.), PARDEN, RIBOT (membres du C. de correspondance.)

[Uzès, s.d., 2<sup>e</sup> adresse] (4)

« Représentans,

Les tyrans firent le malheur du monde, Non contents de dévorer le fruit des sucurs des peuples, ils les enchaînent sous le poids énorme de

l'oppression et de l'injustice, et firent couler leur sang à leur gré pour favoriser leurs passions et assouvir leur vengeance. Mais la verge qui devoit subjuguier le genre humain n'étoit pas assez lourde, les hommes n'étoient pas assez malheureux, il falloit que des ministres insolents au nom du Créateur, et, sous un masque hypocrite s'emparassent de leurs consciences, les rendissent crédules, fissent passer dans leurs âmes le poison du fanatisme, en les conduisant en cérémonie autour des enseignes religieuses, monuments de la superstition et de l'ignorance des peuples. Se pourroit-il, Représentans, qu'après avoir régénéré la France, il existe dans son sein ces momeries, révérees par des hommes trompés qui firent couler le sang de nos pères, qui nous retracent encore ces scènes d'horreur, ou des ministres scélérats excitoient le peuple au carnage; qui nous rappellent sans cesse ce colosse orgueilleux gangrené de corruption, et de vices, qui non content d'avoir fait le malheur de la France voulut l'aggraver dans l'intervalle de la Révolution pour échapper au glaive de la raison et de la philosophie? Non, Législateurs, vous écouterez notre voix et vous lancerez la foudre régénératrice.

Il est tems que la raison prenne la place de l'ignorance et de la crédulité, il est tems qu'elle plane sur tous, que son règne s'établisse, il est tems que tout ce qui a servi à subjuguier l'espèce humaine soit anéanti et que les prêtres avec un étalage hypocrite ne puissent plus tromper les hommes en se prosternant devant les enseignes religieuses qui inondent les lieux publics, où ils vont journellement célébrer leurs cérémonies superstitieuses inventées par l'avarice et le mensonge; il est tems enfin que l'autel de la Patrie soit seul révééré, et que la Religion naturelle presse son Empire. Législateurs, vous avez fait abattre tous les monuments qui pouvoient rappeler au peuple son antique esclavage. Ah! faites disparaître à jamais ces signes superstitieux élevés par l'imposture qui lui rappellent un tems plus affreux encore, qui lui rappellent sans cesse un clergé corrompu, enfanté par Satan dans sa plus grande colère. Défendez aux Ministres de tous les cultes de paroître ailleurs que dans leurs temples avec leurs costumes religieux, afin que nous ne rencontrions plus dans les rues sous un dehors hypocrite, le crime avec tous les attributs; détruisez que l'arrêté pris à Nevers le 19 vendémiaire par votre collègue Fouché aura force de loi et sera exécuté dans toute sa plénitude.

Sans doute les aristocrates, les hypocrites, les fédéralistes et tous les mauvais citoyens qui ont

(1) P.V., XXIX, 1.

(2) P.V., XXIX, 1. Mention dans *J. Lois*, n° 466; *Mon.*, XIX, 159; *J. Fr.*, n° 470; *J. Univ.*, p. 6644.

(3) C 289, pl. 891, p. 40. La pièce 41 est la lettre d'envoi signé d'Ommay « président de la Sté des Défenseurs de la Constitution républicaine d'Uzès ».

(4) C 289, pl. 891, p. 26.